

**Calendrier et procédure de mise en œuvre de l'évaluation professionnelle des maîtres
délégués du premier degré privé sous contrat d'association**

Année scolaire 2025/2026

Étapes	Qui	Actions à mener	Quand
Étape 1	Service mutualisé du 1D privé – SMEP-1D	Diffusion des listes des personnels éligibles aux DSDEN (ADASEN) et aux écoles concernées. Diffusion du document d'auto-évaluation aux maîtres délégués sur leur adresse institutionnelle de type prenom.nom@ac-grenoble.fr	Janvier 2026
Étape 2	IEN	Prise de contact avec le chef d'établissement pour fixer la date d'entretien avec le maître (<i>au moins 15 jours avant la date envisagée</i>).	L'entretien doit avoir lieu au plus tard en avril 2026
Étape 3	IEN et CHEF D'ETABLISSEMENT	Une fois l'entretien mené par l'IEN et par le chef d'établissement, IEN et chef d'établissement complètent la fiche d'évaluation qu'ils doivent faire viser par le suppléant.	Au plus tard en avril 2026
Étape 4	IEN	Retour des fiches d'évaluation au SMEP-1D par mail à l'adresse dédiée smepe-1d-evaluation@ac-grenoble.fr	Date limite de retour : 30 avril 2026